

Réservé à l'usage du Ministère	
Numéro de permis :	Date de réception (aaaa-mm-jj) :
Professionnel traitant le dossier :	
Code Borden : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (précisez) :	

Présentation
<p>La Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) donne au ministère de la Culture et des Communications la possibilité de protéger le patrimoine archéologique, notamment d'intervenir en cas de menace réelle ou appréhendée de dégradation de manière non négligeable de ce patrimoine.</p> <p>« Quiconque découvre un bien ou un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai. Cette obligation s'applique, que la découverte survienne ou non dans le contexte de fouilles et de recherches archéologiques » (article 74).</p> <p>Le présent formulaire peut être utilisé pour aviser le ministre de la découverte d'un bien ou d'un site archéologique.</p> <p>La Loi définit le bien archéologique et le site archéologique comme « tout bien et tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique » (article 2). Il peut s'agir de vestiges terrestres ou subaquatiques (épaves, quais, etc.), mobiliers (artefacts, etc.) ou immobiliers (murs, fondations, etc.) ou d'un site où ces vestiges ont été trouvés.</p> <p>Les renseignements recueillis dans le présent formulaire seront traités conformément aux règles de confidentialité prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et à la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) et ne seront accessibles qu'aux seules personnes qui ont qualité pour les recevoir et dont l'exercice des fonctions le requiert.</p> <p>Les informations contenues dans ce formulaire pourront être transférées dans la base de données des sites archéologiques du Québec.</p> <p>« L'Administration requiert des personnes morales et des entreprises que les documents qui font partie d'un dossier établi en vue de l'obtention d'une subvention, d'un contrat, d'un permis, de toutes autres formes d'autorisations ou, plus généralement, en vue du respect d'une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement, soient rédigés en français. » (Politique gouvernementale relativement à l'emploi et à la qualité du français dans l'Administration, article 21).</p>

L'astérisque (*) indique que l'information est requise.

Section 1 – Identification	
*Numéro du permis de recherche archéologique :	
*Nom du titulaire du permis :	
Nom du mandataire si le titulaire est une personne morale :	
Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :	
Code postal :	*Téléphone :
Télécopieur :	Cellulaire :
*Courriel :	

Section 2 – Informations sur la découverte archéologique

Type de découverte : Terrestre Semi-aquatique Subaquatique

*Date de la découverte (aaaa-mm-jj) :

*Description du lieu de la découverte (MRC, municipalité, etc.) :

*Latitude (GPS) :

*Longitude (GPS) :

*Précisez le type d'unité :

Degré-minute-seconde

Degré décimal

Minute décimal

UTM, Zone UTM (précisez) : _____

Autres (précisez) : _____

*Indiquez le type de propriétaire du lieu de la découverte (cochez toutes les cases appropriées) :

Propriété de l'État - Gouvernement fédéral (précisez) :

Propriété de l'État - Gouvernement provincial (précisez) :

Propriété privée (précisez) :

Ville, municipalité, paroisse (précisez) :

Autre (précisez) :

*Description sommaire des découvertes de biens et de sites archéologiques (artéfacts, structures, nature des vestiges, etc.)
(répondez en quelques lignes) :

*Contexte stratigraphique de la découverte (cochez toutes les cases appropriées) :

En stratigraphie non perturbé

En stratigraphie perturbé

En surface non perturbé

En surface perturbé

*Nature de la période culturelle connue ou présumée du site (cochez toutes les cases appropriées) :

Amérindienne préhistorique

Amérindienne historique (destruction présumée ou abandon présumé avant 1950)

Historique (destruction présumée ou abandon présumé avant 1950)

Historique (destruction présumée ou abandon présumé après 1950)

Inuite (destruction présumée ou abandon présumé avant 1950)

Précisez, si nécessaire :

Section 2 – Informations sur la découverte archéologique (Suite)

D'après vous, le bien ou le site archéologique est-il menacé d'être dégradé? Oui Non

Si oui, quelles menaces pèsent sur le bien ou sur le site archéologique (érosion, développement immobilier, etc.)?

*À quel endroit se situe(nt) actuellement le(s) vestige(s) mobilier(s) (artéfacts)?

Est-ce que la découverte se trouve dans un site patrimonial classé ou déclaré ou dans un immeuble patrimonial classé?

Oui Non

Si oui, lequel?

Si connu, inscrivez le numéro de l'autorisation de travaux émise par le ministère de la Culture et des Communications (numéro à 6 chiffres) :

Y a-t-il d'autres informations pertinentes à fournir sur la découverte?

Section 3 – Appréciation par valeurs

Valeur de recherche post-terrain

*Le site présente-t-il un potentiel de recherche sur le terrain? Oui Non

Si oui, expliquez en quoi le site présente une valeur de recherche sur le terrain.

Valeur de connaissance (post-terrain)

*La recherche sur le site apporte-t-elle de nouvelles connaissances (archéologiques, historiques, archivistiques, etc.) ou est-elle susceptible de le faire? Oui Non

Valeur d'exception (unicité, rareté, diversité)

*Le site présente-t-il des caractéristiques physiques d'exception (unicité, rareté, diversité) qui mériteraient une protection?

Oui Non

Si oui, présentez ces caractéristiques physiques d'exception et expliquez pourquoi elles devraient être protégées.

Section 4 – Documents pertinents

- *Carte localisant la découverte
(Dans tous les milieux, dont en milieu urbain, il peut s'agir d'une spatiocarte ou d'une carte topographique avec son numéro de feuillet. En milieu urbain, le Ministère suggère en plus une carte à l'échelle 1 : 1000, comprenant le numéro de la carte et la délimitation du site.)
- Autres documents, précisez :

Section 5 – Signature

Signature :

*Date (aaaa-mm-jj) :

Envoi du formulaire

Les informations requises dans ce formulaire ainsi que tout document pertinent doivent être fournis au responsable de l'inventaire des sites archéologiques du ministère de la Culture et des Communications, par courriel, à inventaire.archeologie@mcc.gouv.qc.ca ou par la poste, à :

Responsable de l'inventaire des sites archéologiques
Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Direction de l'archéologie
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

Pour information : 1 418 380-2342